

Taisez-vous, Prout-Prouteau !



« La lecture du Journal Officiel du 11 février a fait bondir plus d'un gendarme... le JO mentionne l'élévation « au grade de colonel de réserve » de « Prouteau (Christian, André, Yves) », en vertu d'un décret du 10 février, signé par le président de la République. Davantage encore que cette promotion inattendue de l'ancien chef du GIGN, qui avait déjà été nommé préfet en 1985, c'est la coïncidence de cette distinction avec les nouvelles difficultés judiciaires de Christian Prouteau qui semble avoir ému ses compagnons d'armes...Ce n'est pas la première fois que la carrière du super-gendarme croise le calendrier judiciaire. En décembre 1984, alors que l'enquête dévoilait le montage effectué aux dépens des Irlandais de Vincennes, Prouteau était inscrit au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel. Promu préfet hors cadre le 6 mars 1985, il devait être titularisé un an plus tard, le dimanche 16 mars 1986, jour de l'avènement de la cohabitation...Christian Prouteau finit bien par être inculpé, en octobre 1987, par un juge, dans la lancinante affaire des

Irlandais. Il fut néanmoins chargé, après la réélection de M. Mitterrand, en 1988, d'une mission sur la sécurité des J.O.d'Albertville... Le chef de l'Etat vantait alors cet « homme extraordinaire, prototype de ce que notre armée peut produire ». Bonne fille, la justice infirma sa condamnation pour « complicité de subornation de témoins » en première instance pour le relaxer en appel, en janvier 1992, « au bénéfice du doute »... »

*(« Le Monde »,
février 1995).*

La frénésie épistolaire et verbale provoquée par la lettre aux gouvernants – publiée sur le site « *Place d'armes* » et reprise par « *Valeurs actuelles* » – continue de plus belle, et c'est tant mieux !

Je me réjouis de voir la « *grande muette* » sortir de son mutisme quand il s'agit de l'avenir (ou la survie ?) de notre nation. À droite, on crie victoire, ce qui est pour le moins prématuré, pour ne pas dire totalement utopique. Cette lettre est un constat, une supplique, une prise de conscience, un cri d'alarme, mais elle ne résout RIEN. Le « *remplacement de population* » est en bonne voie !

Il suffit, pour s'en convaincre, de voir que chaque jour ou presque, des banlieues de non-droit s'enflamment sur fond de trafic de drogue ou de tentative d'arrêter une racaille ; de savoir que la dame Haine Hidalgogol, « *l'amère* » de Paris, a fêté l'Aïd el-Fitr qui marque la fin du ramadan ; d'apprendre que l'audiovisuel public utilise notre redevance pour financer « *la nuit du ramadan* » ; de découvrir que plusieurs villes et/ou conseils départementaux ont décidé de financer l'ONG pirate « *SOS- Méditerranée* » alors que plus de 2 000 migrants viennent de débarquer à Lampedusa.

Question (parfaitement idiote) : à votre avis, où iront tous

ces migrants ?

Cette lettre a été soutenue et approuvée par des gens comme Éric Zemmour, Michel Onfray, Florian Philippot, Robert Ménard, Nicolas Dupont-Aignan etc.etc. Elle a été, en revanche, fortement condamnée par Florence Parly, la « *ministre désarmée* », madame Pannier-Nulle-à-chier, le général-gravure-de-mode Lecoin-cointre, le colonel-historien Goyave, et tout un tas d'officiers supérieurs ou généraux qui flagornent le pouvoir dans l'espoir de glaner une barrette ou une étoile de plus.

Bon, on peut comprendre et même excuser certains d'entre eux : ils ont passé 30 ou 40 ans de leur vie, tel Giovanni Drogo dans « *le désert des Tartares* », à attendre un ennemi qui n'est jamais venu. Ils ont collectionné des médailles obtenues sans combattre. Ces officiers « *Jacob-Delafon* » arborent presque tous, tel un bidet, « *la bleue* » (eau froide) et « *la rouge* » (eau chaude) (1).

De nos jours, certains militaires sont plus décorés que des sapins de Noël, des héros de l'ex-Armée rouge ou des caporaux mexicains. Beaucoup n'ont entendu siffler que des balles de tennis (ou de golf), et voilà qu'enfin une occasion leur est donnée de faire tonner, non pas le canon, mais les invectives épistolaires contre leurs aînés dont certains sont allés chercher leur Légion d'honneur ou leur croix de guerre à Diên-Biên-Phu ou dans quelque autre théâtre d'opération (2).

Parmi les détracteurs de la lettre aux gouvernants, il y a eu aussi, hélas, de **vrais** soldats.

Le dernier en date à condamner ses ex-frères d'arme sur un plateau télé est l'ancien patron-fondateur du GIGN (3) Christian Prouteau. Voilà un type que j'ai admiré... dans les années 1970.

Originaire de Vendée, le pays des Chouans, son père était colonel de gendarmerie. Il a grandi dans une caserne à

Ghisonaccia en Corse. Il est donc « *tombé dans la marmite* » étant petit.

En 1969, il sort de l'EMIA (4). Son classement ne doit pas être fameux car il intègre le 41^e régiment de transmissions d'Évreux. Mais quand il entre à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), deux ans plus tard, son CV nous apprend qu'il était « *lieutenant parachutiste* ».

Puis, fin 1973, il crée le GIGN, unité d'élite de la gendarmerie, à Maisons-Alfort.

Appelée à l'époque « *Équipe commando régionale d'intervention* » (ECRI), cette unité devient le GIGN, le 1^{er} juin 1976, toujours sous le commandement de Prouteau.

Quel était son classement à la sortie de l'EOGN ? Je n'en sais rien ! Nous savons que son futur frère ennemi, le bouillant capitaine Paul Barril est sorti major de sa promo de l'EOGN en 1975. (Il deviendra par la suite commandant en second du GIGN, de 1978 à 1980...)

Comment Prouteau, simple lieutenant, a-t-il réussi à convaincre sa hiérarchie de l'utilité de créer le GIGN ? Ses admirateurs attribuent ça à son charisme, ses détracteurs à une intervention de son colonel de père. D'autres pensent à une adhésion à la franc-maçonnerie (5). Peu importe !

Puis le GIGN, « *son* » GIGN s'illustre dans plusieurs opérations : Djibouti en février 1976, la centrale de Clairvaux en janvier 1978 ; l'hôtel Fesch en février 1980 en Corse... etc. Le 29 octobre 1980, Prouteau est blessé par balle à Pauillac, lors d'une intervention contre un forcené, ce qui lui vaudra la médaille de la gendarmerie, avec grenade de bronze.

L'unité, d'abord sous son commandement puis sous celle de ses successeurs, acquerra une réputation nationale puis mondiale.

Prouteau recevra sept citations pour les opérations qu'il dirige : 64 opérations sur les 67 effectuées par le GIGN pendant son temps de commandement.

Ce grand gaillard avec une voix de fausset, aussi discret que Paul Barril est exubérant, devient une célébrité nationale et sa réputation n'est pas usurpée ; ce type est un héros dans une époque qui en manque cruellement. Et puis, tout bascule avec l'arrivée au pouvoir des socialistes.

Le 10 mai 1981, avec l'élection de François Mitterrand, le GIGN se trouve menacé, mais grâce à l'appui du ministre de la Défense, le franc-maçon Charles Hernu, il est maintenu.

Prouteau quitte le GIGN après neuf ans de commandement pour créer le Groupe de sécurité de la Présidence de la République (GSPR), le 1^{er} juillet 1982. L'unité est chargée de la protection de Mitterrand, ce qui est normal, mais aussi de celle d'Anne Pingeot, maîtresse du Président, et de sa fille, Mazarine : on entretient, aux frais du contribuable, un escadron de gendarmerie pour veiller sur la seconde famille du seigneur de Jarnac. C'est sans doute à cette époque que l'individu, « *plutôt de droite* » selon ses dires, devient mitterrandolâtre. Plus tard, il tentera de justifier ce choix dans deux livres – aussi peu convaincants et mal écrits l'un que l'autre – « *Au service du président* » et « *La petite demoiselle et autres affaires d'État* » (6).

En 1982, Prouteau prend également la tête d'une cellule antiterroriste créée par ordre de Mitterrand. Il sera poursuivi et condamné en 2005 pour des écoutes illégales réalisées par cette structure. C'est également à cette époque (août 1982) qu'éclate l'affaire des Irlandais de Vincennes.

Le procès des gendarmes inculpés dans cette affaire s'ouvre le 24 juin 1991. Le 24 septembre, le lieutenant-colonel Jean-Michel Beau et Christian Prouteau sont condamnés en première instance à la même peine : quinze mois de prison avec sursis,

le premier pour « *subornation de témoins* », le second pour complicité du même délit. Le 15 janvier 1992, Prouteau est finalement relaxé en appel (la cour estimant que le commandement effectif de l'opération était assuré par le capitaine Barril et non par Prouteau) alors que Jean-Michel Beau est condamné à un an de prison avec sursis et 6 000 francs d'amende. Le 3 août 1992, quelques jours avant la prescription de l'instruction, maître Antoine Comte, l'avocat des Irlandais, dépose plainte contre X pour attentat à la liberté et faux en écritures publiques, mettant en cause Paul Barril. Le juge Yves Madre de Versailles mène l'instruction pendant plusieurs années et met Barril en examen le 4 avril 2001 pour « *atteinte à la liberté individuelle* ». Le 23 janvier 2002, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Versailles annule l'ensemble de la procédure, en raison d'un paiement de caution hors délai, estimant par conséquent que la plainte de 1992 est irrecevable ; Paul Barril échappe ainsi à toute poursuite. Vous avez dit bizarre ?

En 1993, le lieutenant colonel Jean-Michel Beau apparaît à nouveau comme l'une des victimes de l'affaire dite des écoutes téléphoniques de l'Élysée et se constitue partie civile.

L'instruction dure près de dix ans. In fine, l'affaire vient en jugement par une audience de quatre mois. Christian Prouteau, Gilles Ménage, Jean-Louis Esquivié et Pierre-Yves Gilleron sont tous condamnés *puis amnistiés*. Les condamnés ne se pourvoient pas en appel, déclarant même leurs peines « *justes et équilibrées* » – ben voyons ! – Le tribunal leur reconnaît le bénéfice de la faute de service et ne considère victimes que quelques parties civiles : Edwy Plenel, Jean-Edern Hallier, Joël Galipapa, et Antoine Comte, l'avocat des Irlandais de Vincennes. Et il déboute les 55 autres.

22 d'entre elles, dont Carole Bouquet et le lieutenant-colonel Beau, interjettent appel et obtiennent satisfaction le 13 mars 2007 par un arrêt de la 11^e chambre. Cette décision de

justice, immédiatement exécutoire, nonobstant les pourvois en cassation aussitôt formés, réforme de fond en comble le jugement de première instance, obligeant les condamnés à payer non seulement des dommages et intérêts aux victimes, mais aussi une participation à leurs frais d'avocat. En reconnaissant les condamnés « *auteurs de fautes personnelles détachables du service* », la cour permet à l'État de se faire rembourser tous les frais de défense qu'il a engagés pour eux depuis 1992.

Ces affaires filandreuses n'ont pas trop perturbé la carrière de Christian Prouteau : en mars 1985, après six années de services au GSPR, il quittait le groupe et Mitterrand le nommait préfet hors cadre. En 1992, le même le nommait responsable de la sécurité des JO d'Albertville. En décembre 1993, il était de nouveau placé hors cadre. Un décret en date 10 février 1995 l'élevait au grade de colonel de réserve à compter du 1^{er} octobre 1994. Il était admis à faire valoir ses droits à la retraite le 9 février 2009. Était-il pour autant rangé ? Il semble bien que non !

En 2014, les juges d'instruction Roger Le Loire et Charlotte Bilger, enquêtant sur une affaire impliquant « *l'escroc des stars* » Christophe Rocancourt, l'ancien secrétaire d'État Kofi Yamgnane et Christian Prouteau, le font interpellé à Paris, le 7 octobre 2014, lui signifiant sa mise en garde à vue.

Les enquêteurs ont en effet découvert que Prouteau avait bénéficié d'informations sur son affaire avant même sa garde à vue, grâce à de bons tuyaux venus du 36 quai des Orfèvres. L'affaire avait fait l'effet d'une bombe quand le patron de la PJ, Bernard Petit, avait été mis en examen et immédiatement limogé en février 2015.

Je ne connais pas les tenants et aboutissants de cette affaire ; je ne sais même pas si elle est terminée. Je me contenterai donc de citer « *Paris-Match* » (du 15 octobre 2014) :

« Le casting était alléchant. En tête d'affiche : Christophe Rocancourt, l'arnaqueur des vedettes de Hollywood. A ses côtés, le super-gendarme Christian Prouteau, un ténor du barreau, Marcel Ceccaldi, ex-avocat de la Libye de Kadhafi, et Jean-Michel Vulach, important notaire de Pontoise. La semaine dernière, les quatre hommes ont été mis en examen dans un dossier de trafic d'influence, de corruption et de blanchiment...Une histoire de « pieds nickelés » plus qu'une affaire d'Etat...Prouteau et Ceccaldi sont accusés d'être intervenus auprès de Magali Charbonneau, la chef de cabinet du préfet de police de Paris, pour obtenir la régularisation de deux sœurs marocaines sans papiers. L'ex-patron du GIGN aurait été sollicité par Christophe Rocancourt, qu'il a connu par l'animateur de Canal+ Michel Denisot. L'ancien secrétaire d'Etat socialiste Kofi Yamgnane aurait aussi intercédé en haut lieu. Or l'une des Marocaines est l'épouse d'un trafiquant de drogue sous les verrous, ce qui a alerté la justice... »

Que dire pour conclure ? Que Prout-Prouteau devrait avoir honte, à 77 ans, de faire le mariole sur les plateaux télé pour accabler, de sa voix de fausset, ses frères d'armes.

Après un passé comme le sien (jusqu'en 1981), quand on a viré à la Mitterrandolâtrie alimentaire, et qu'on traîne derrière soi autant de « casseroles » tintinnabulantes, on devrait avoir la pudeur de **fermer sa gueule** ! »

Cédric de Valfrancique

1) « La bleue » c'est l'ordre national du Mérite, « la rouge » c'est la Légion d'honneur. On devrait les donner d'office, dans le paquetage des élèves-officiers qui entrent à Coëtquidan, Navale ou Salon, on gagnerait du temps. Puisqu'on dévalorise tout, autant aller jusqu'au bout !

2) Qu'on ne se méprenne pas sur mon propos. Je n'ai rien d'un guerrier, je pense même être au moins aussi pétochard, sinon plus, que la majorité de mes concitoyens, mais mon respect va

à ceux qui ont obtenu leur Légion d'honneur « *au péril de leur vie* » ; pour les autres c'est du folklore.

3) **G**roupement d'**I**ntervention de la **G**endarmerie **N**ationale.

4) **E**cole **M**ilitaire **I**nter-**A**rmes. La seconde filière pour intégrer Coëtquidan.

5) La gendarmerie est l'une des armes dans laquelle on compterait le plus de cadres francs-maçons. Le lieutenant-colonel Beltrame est un cas parmi tant d'autres.

6)- « *Au service du président* », de Christian Prouteau ; Michel Lafon ; 1999. Et « *La petite demoiselle et autres affaires d'État* » du même ; Michel Lafon ; 2010. Précisons que j'ai trouvé les deux livres pour un euro chez Emmaüs ; c'est bien payé !